

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Prestation de service relative à la réalisation et à la
réparation de prothèses et dispositifs dentaires au
profit du GHT Alliance de Gironde**

Date et heure limites de réception des offres :

lundi 20 avril 2026 à 12h

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux
12 Rue Dubernat
33404 Talence CEDEX

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation.....	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
1.5 - Nomenclature	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 - Variantes	4
2.4 - Développement durable.....	4
3 - Conditions relatives au contrat.....	4
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	4
3.3 - Confidentialité	5
4 - Contenu du dossier de consultation.....	5
5 Présentation des candidatures et des offres	5
5.1 - Documents à produire	6
5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes.....	7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
6.1 - Transmission électronique	8
6.2 - Transmission sous support papier	10
7 - Examen des candidatures et des offres	10
7.1 - Sélection des candidatures.....	10
7.2 - Attribution des accords-cadres.....	10
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	11
8 - Renseignements complémentaires	11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	11
8.2 - Procédures de recours	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Prestation de service relative à la réalisation et à la réparation de prothèses et dispositifs dentaires au profit du GHT Alliance de Gironde

Le titulaire doit assurer la réalisation et la réparation de tous types de prothèses, et la réalisation des dispositifs dentaires prescrits par les unités d'odontologie, de chirurgie maxillo-faciale et stomatologie pour le CHU de Bordeaux (Groupe Hospitalier Pellegrin - ST André et Sud), pour le CH de Libourne ainsi que le CH de Cadillac.

L'établissement support du GHT Alliance de Gironde est le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux. Il a en charge la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre. Chaque adhérent, établissement partie, doit suivre l'exécution de l'accord-cadre.

Lieu(x) d'exécution :

Les lieux d'exécution des établissements (support et partie) sont le CHU de Bordeaux, le CH de Libourne et le CH de Cadillac.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de fiche d'ordre de service.

Les lots seront attribués à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations portent sur les lots suivants :

Lot(s)	Désignation
1	REALISATION ET REPARATION DE DISPOSITIFS MEDICAUX POUR REHABILITATION ORALE (assorti d'une caméra optique par service) Qté estimative sur 12 mois : 6 789 -Qté maxi sur 12 mois : 67 890
2	REALISATION DE GUIDES CHIRURGICAUX COMPLEXES Qté estimative sur 12 mois : 255 -Qté maxi sur 12 mois : 2 550
3	REALISATION ET REPARATION DE DISPOSITIFS MEDICAUX POUR REHABILITATION ORALE EN CONCEPTION TOUT NUMERIQUE (assorti d'une caméra optique par service) Qté estimative sur 12 mois : 1344 -Qté maxi sur 12 mois : 13 440
4	PROTHÈSE ESTHÉTIQUE Qté estimative sur 12 mois : 3 761 -Qté maxi sur 12 mois : 37 610
5	REALISATION DE DISPOSITIFS POUR ORTHOPEDIE DENTO-FACIALE Qté estimative sur 12 mois : 718 -Qté maxi sur 12 mois : 7 180

Lot(s)	Désignation
6	MAINTENEURS D'ESPACE - ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE Qté estimative sur 12 mois : 323 -Qté maxi sur 12 mois :3 230

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est pour tous les lots :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
85131100-7	Services d'orthodontie			

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 9 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Variante (solution alternative)
Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : sur fonds propres de chaque établissement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes : annexe 1 : désignation des cotraitants et répartition des prestations ; annexe 2 : Liste des comptables assignataires du GHT Alliance de Gironde ; annexe 3 : Conditions commerciales complémentaires ; Annexe 4 : Remise pour paiement rapide
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes : Annexe 1 - Fiche logistique du CHU de Bordeaux; Annexe 2 - Fiche logistique du CH de Libourne; Annexe 32 - Fiche logistique du CH de Cadillac ; Annexe 4 - fiche ordre de services (modèle), Annexe 5 : Charte de la visite promotionnelle du CHU de Bordeaux
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)/ Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le questionnaire technique (QT) LOTS 1 à 5
- Le questionnaire technique (QT) LOT 6
- Pièce de candidature DC1
- Pièce de candidature DC2
- La fiche de renseignements fournisseur
- La fiche reporting fournisseur

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Preuve de l'inscription sur un registre professionnel	Non
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique.	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
La lettre de candidature, obligatoire pour les groupements d'opérateurs économiques.	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Certification ISO 10993 ou équivalent pour le lot 2	Non
Certification ISO 11607 ou équivalent pour le lot 2	Non
Certification ISO 14971 ou équivalent pour le lot 2	Non
Certificat ISO 9001 ou équivalent (joindre certificat si obtenu, date prévisionnelle si en cours) pour tous les lots	Non
Certification ISO 140001 ou équivalent pour tous les lots	Non
Certification ISO 1797 / ISO 22674 ou équivalent pour le lot 2	Non

Libellés	Signature
Certification ISO 13485 ou équivalent pour les lots 2 et 3	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et son annexe 1 : désignation des cotraitants et répartition des Prestations ; annexe 2 : Liste des comptables assignataires du GHT Alliance de Gironde, annexe 3 : Conditions commerciales complémentaires; Annexe 4 : Remise pour paiement rapide	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU)/ le détail quantitatif estimatif (DQE)	Non
Le mémoire technique comprenant : - le questionnaire technique; - le dossier technique	Non
La fiche reporting	Non

5.2 - Echantillons

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront des échantillons pour le lot 6 qui sont à envoyer au plus tard à la date limite de réception des offres.

Quantité pour le lot 6 :

- sous lot 1 (mainteneur d'espace fixe unilatéral sans dent) : 1 unité
- sous lot 2 (mainteneur d'espace fixe unilatéral sans dent à partir d'une empreinte numérique avec bague anatomique) : 1 unité
- sous lot 9 (mainteneur d'espace fixe bilatéral avec 1 dent) : 1 unité
- sous lot 10 (mainteneur d'espace fixe bilatéral avec 1 dent à partir d'une empreinte numérique avec bague anatomique) : 1 unité

Ces échantillons seront adressés à l'adresse ci-dessous mentionnées, dans les conditions suivantes :

**C.H.U. de Bordeaux
Hôpital Haut-Lévêque
Plateforme de Distribution Hospitalière
Unité d'Achat des Dispositifs Médicaux
Service des Marchés
33 604 PESSAC CEDEX**

Ces échantillons doivent porter une étiquette inamovible indiquant le numéro de lot auquel il se rattache, le nom du candidat et la référence de la consultation.

Le fournisseur s'engage :

- À fournir la (les) référence(s) identique(s) à celles de son offre,
- À livrer au **C.H.U. de Bordeaux**, la référence et la quantité demandée, en respectant au minimum le conditionnement secondaire pour garantir les bonnes pratiques de distribution (notamment, absence d'élastiques, boîte protectrice, ...)
- À faire figurer, la mention « Echantillons pour DM pour la procédure « **Prestation de service relative à la réalisation et à la réparation de prothèses et dispositifs dentaires au profit du GHT Alliance de Gironde** »

Les articles fournis comme échantillons ne sont ni repris, ni facturés par le soumissionnaire.

En l'absence de remise des échantillons ne correspondant pas à ceux indiqués dans l'offre, l'offre sera déclarée irrégulière.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

CHU BORDEAUX

Hôpital Haut Lévêque - Plateforme de distribution hospitalière (PDH)

Filière Produits de Santé - Unité d'Achat des dispositifs médicaux

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format PAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme PLACE-Entreprise <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>. Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots 1, 2, 3, 4, 5

Critères	Pondération
1-Prix des prestations appréciés au vu du DQE	50.0
2-Valeur technique appréciée au vu du mémoire technique et du Questionnaire Technique	45.0
2.1-Organisation mise en place pour l'exécution des prestations	15.0
2.2-Caractéristiques techniques liées à l'objet des prestations	20.0
2.3-Procédure Qualité	10.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement appréciées au vu du Questionnaire Technique	5.0

Pour le lot 6

Critères	Pondération
1-Prix des prestations appréciés au vu du DQE	35.0
2-Valeur technique appréciée au vu du mémoire technique (MT) et du Questionnaire Technique et des échantillons (QT)	55.0
*2.1- Caractéristiques techniques liées à l'objet des prestations appréciées au vu des échantillons et du QT	80.0
*2.2- Qualité des moyens humains dédiés à l'exécution des prestations appréciées au vu du MT et QT	20.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement appréciées au vu du QT	10.0

* La note finale du critère technique : (note du sous critère N°1 + note du sous critère N°2) / 100 et multiplié par 55.

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif ou dans le détail estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

L'attributaire sera invité à signer l'Acte d'Engagement durant ce même délai.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal administratif
9 rue Tastet
33063 Bordeaux

Tél : 0556993800
Télécopie : 0556243903
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal administratif
9 rue Tastet
33063 Bordeaux

Tél : 0556993800
Télécopie : 0556243903
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
CCIRA de Bordeaux
DREETS Nouvelle Aquitaine - Pôle C
Cité Administrative
2 rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX CEDEX

Point de contact : Mme Stéphanie MARCON
Secrétariat du CCIRA de Bordeaux
Tél : 05.54.68.99.56/07.61.17.74.12
Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr